

RENOUVELLEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR L'ANNÉE 2019 ET EXTENSION À L'ÉCHELLE DU PAYS VAL DE GARONNE-GUYENNE-GASCOGNE

Conseil Communautaire du 8 novembre 2018

D 2018	G	08
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	72 (dossier 1) - 74 (dossier 2) - 73 (dossier 3) - 71 (dossier 4) - 70 (dossier 5) - 68 (dossier 6) - 67 (dossier 7 à 14) - 65 (dossier 15 à 23)	
Votants	79 (dossier 1) - 81 (dossier 2 et 3) - 79 (dossier 4) - 80 (dossier 5) - 78 (dossier 6) - 77 (dossier 7 à 14) - 74 (dossier 15 à 23)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **26 octobre 2018** s'est réuni à la salle de la Manoque de TONNEINS, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ - Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	/
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE - Carole VERHAEGHE (+ pouvoir de Michel PÉRAT)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Michel NAU (<i>suppléant</i>)
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT - Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gavrand</u>	Alain PRÉDOUR (jusqu'au dossier 6)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN (+ pouvoir de Maryse VULLIAMY)
<u>Lafitte Sur Lot</u>	/
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Laqupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier n°5) - Francis DUTHIL (+ pouvoir de François NÉRAUD)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Francis LABEAU)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY - Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Sophie BORDERIE (jusqu'au dossier n°14) - Marie.Françoise BOUGUES (à partir du dossier n°2) - Martine CALZAVARA - Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIÈRES jusqu'au dossier n°14) - Michel HOSPITAL - Josette JACQUET - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) - Anne MAHIEU (jusqu'au dossier n°3) - Bernard MANIER (jusqu'au dossier n°5) - Jean.Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir de Jacqueline CORRÈGES) - Laurence VALAY (à partir du dossier n°2)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	/
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie.France BONNEAU (+ pouvoir de Jean.Marc DUBAN à partir du dossier n°5)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean.Marc DUBAN (jusqu'au dossier n°4)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	/
<u>Sainte Bazelle</u>	Gilles LAGAÛZÈRE - Didier RESSIOT - Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (<i>suppléant</i>)
<u>Sevches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS - Régis BARD (+ pouvoir de Valérie TACCO à partir du dossier n°3) - Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON - Guy LAUMET - Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU - Dante RINAUDO - Valérie TACCO (jusqu'au dossier n°2)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE - Caroline DELRIEU-GILLET (jusqu'au dossier n°3) - Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET (à partir du dossier n°4)

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Michel PÉRAT - Gilbert DUFOURG - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR (à partir du dossier 7) - Maryse VULLIAMY - Francis LABEAU - Sylvie BARBE (à partir du dossier n°6) - Marie.Françoise BOUGUES (pour le dossier n°1) - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES - Jacqueline CORRÈGES - Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°15) - Sophie BORDERIE (à partir du dossier n°15) - Patrick COUZINEAU - Anne MAHIEU (à partir du dossier n°4) - Bernard MANIER (à partir du dossier n°6) - Laurence VALAY (dossier n°1) - Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Jean.Marc DUBAN (à partir du dossier n°5) - Philippe RIGAL - Jacques BRO - Isabelle CESA - Valérie TACCO (à partir du dossier n°3) - Caroline DELRIEU-GILLET (à partir du dossier n°4)

Pouvoirs de

Michel PÉRAT à Carole VERHAEGHE - Maryse VULLIAMY à Michel GUIGNAN - François NÉRAUD à Francis DUTHIL - Francis LABEAU à Jean.Claude DERC - Charles CILLIÈRES à Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier n°14) - Jacqueline CORRÈGES à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE - Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN - Jean.Marc DUBAN à Marie.France BONNEAU (à partir du dossier n°5) - Valérie TACCO à Régis BARD (à partir du dossier n°3) - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY (à partir du dossier n°4)

Secrétaire de Séance

Jean-Pierre VACQUÉ

Dossier n°8 -

RENOUVELLEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR L'ANNÉE 2019 ET EXTENSION À L'ÉCHELLE DU PAYS VAL DE GARONNE-GUYENNE-GASCOGNE

Rapporteur : Jean GUIRAUD

Objet de la délibération

La présente délibération a vocation à valider le renouvellement pour l'année 2019 de la plateforme de rénovation énergétique de l'Habitat privé « j'éco rénove en Val de Garonne », ainsi que son extension à l'échelle du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Exposé des motifs

Suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par l'ADEME, l'Agglomération Val de Garonne s'est dotée, dès 2015, d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE). Celle-ci est construite autour de 4 axes principaux :

- Faire de la rénovation énergétique l'affaire de tous,
- Faciliter le passage à l'acte,
- Favoriser des rénovations énergétiques de qualité (soutien à la formation et à la structuration des professionnels du bâtiment),
- Mobiliser les relais de la rénovation (mise en réseau des professionnels de l'immobilier, du secteur bancaire, du juridique et des politiques publiques).

Ce dispositif arrive à son terme en octobre 2018, et a connu un réel succès : 770 propriétaires accompagnés dans leur projet de rénovation, une dizaine de réunions d'information-sensibilisation auprès des artisans locaux et des professionnels de l'immobilier ont été réalisées...

L'ADEME – principal financeur du dispositif – a affirmé sa volonté de poursuivre pour une année supplémentaire le dispositif selon les modalités établies dans le cadre de l'AMI initial. Cette extension permettra à l'Agglomération de poursuivre et de renforcer les actions déjà initiées mais également, en complément du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Précarité énergétique et lutte contre l'Habitat indigne » du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne d'affirmer son rôle de véritable porte d'entrée en faveur de la rénovation énergétique sur son territoire.

Dans un souci de cohérence avec ce PIG, il est proposé d'élargir la Plateforme à l'échelle des autres EPCI du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne.

En concertation avec les EPCI composant le Pays, il est proposé le programme d'actions suivant pour l'année 2019 :

- Tenue de permanences délocalisées permettant d'apporter, informations et conseils gratuits, objectifs et indépendants auprès de toute personne ayant un projet de rénovation énergétique (ces permanences sont mutualisées avec celles du PIG),
- Sensibilisation des professionnels aux enjeux de la rénovation énergétique au travers de rencontres, sessions de formation, participation à des salons...,
- Sensibilisation auprès du grand public,
- Appui aux communes ou intercommunalités sur les questions de performance énergétique au sein de leurs logements.

L'animation du dispositif sera réalisée en régie par le service Habitat Val de Garonne Agglomération pour le compte des collectivités du Pays (et dans le cadre d'une convention de mise en disposition de service).

L'ingénierie nécessaire à l'animation de ce dispositif a été estimée à 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP), représentant 55 500 € pour l'année 2019.

En complément, et pour la bonne marche du dispositif, il convient de prévoir :

- Des frais de communication (plaquettes, affiches, réunions d'information...) évalués à 6 000 € TTC (soit 5 000 € HT),
- Des frais de structure (et notamment carburant) estimés à 1 500 €.

Le coût de fonctionnement de la plateforme pour l'année 2019 s'élèvera à environ à 63 000 € pour 2019.

L'ADEME subventionne l'animation du dispositif à hauteur de 47 500 € (45 000 € au titre de la part fixe et 2 500 € au titre de la part variable), soit 75%. Le reste à charge sera réparti entre les 4 EPCI du Pays au prorata de la population selon les modalités suivantes :

Val de Garonne Agglomération (68%)	10 540 €
Cdc Coteaux et Landes de Gascogne (14%)	2 170 €
Cdc Pays de Duras (6%)	930 €
Cdc Pays de Lauzun (12%)	1 860 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide de proroger le dispositif de Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) pour l'année 2019,

Valide l'extension de la PTRE à l'échelle du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne,

Valide le programme d'actions de la PTRE pour l'année 2019,

Précise que le service habitat de Val de Garonne Agglomération assure l'animation du dispositif pour le compte des collectivités du Pays dans le cadre d'une mise à disposition de service,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	77
<i>Pour</i>	77
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 8 novembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 9 novembre 2018